

Bureau du 13 octobre 2003

Décision n° B-2003-1751

commune (s) : Sainte Foy lès Lyon

objet : **Acquisition d'une parcelle de terrain située 119, chemin de Montray et appartenant aux consorts Marcaillou**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier - Service de l'action foncière et immobilière - Subdivision nord

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 1 octobre 2003, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2003-1087 en date du 3 mars 2003, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

La Communauté urbaine se propose d'acquérir, en vue de l'élargissement du chemin de Montray à Sainte Foy lès Lyon, une parcelle de terrain de 180 mètres carrés environ dépendant d'une propriété appartenant aux consorts Marcaillou, au numéro 119 de cette voie.

Aux termes du compromis qui est présenté au Bureau, les consorts Marcaillou céderaient le bien en cause à titre gratuit à la suite des dispositions du permis de construire n° 44-111 du 28 septembre 1963 et à titre purement gratuit pour le surplus de 10 mètres carrés environ ;

Vu ledit compromis ;

Vu la délibération du Conseil n° 2003-1087 en date du 3 mars 2003 ;

DECIDE

1° - Approuve le compromis qui lui est soumis.

2° - Autorise monsieur le président à le signer ainsi que l'acte authentique à intervenir.

3° - La dépense correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme à individualiser n° 0499 en dépenses - compte 211 200 - fonction 822 - et en recettes - compte 132 800 - fonction 822 - exercice 2004 pour ordre.

4° - Le montant à payer en 2004 sera imputé sur les crédits à inscrire au budget principal de la Communauté urbaine - compte 211 200 - fonction 822 - pour un montant de 800 € pour les frais d'actes notariés.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,